

2008/8659 - PRESTATIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR DES ACTIONS DE PROPETE - 3 LOTS - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION (DIRECTION DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC - SERVICE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Afin de permettre la réalisation de prestations d'insertion sociale et professionnelle en faveur des habitants de la ville de Lyon durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, la Ville de Lyon a décidé de confier à des opérateurs d'insertion l'entretien d'espaces communautaires ou d'espaces définis dans les lots ci-dessous déclinés.

Pour ce faire, il convient d'organiser une consultation pour le lancement d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics, d'un montant total annuel minimum de 45 000 € HT (53 820 € TTC) et d'un montant total annuel maximum, de 180 000 € HT (215 280 € TTC) d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable 2 fois par expresse reconduction. Le marché se décomposera en trois lots.

- Lot n° 1 : actions de propreté sur les traboules du 1<sup>er</sup> arrondissement. Montant minimum annuel : 15 000 € HT (17 940 € TTC), montant maximum annuel : 60 000 € HT (71 760 € TTC).

- Lot n° 2 : actions de propreté sur des micro-espaces publics du 9<sup>e</sup> arrondissement. Montant minimum annuel : 5 000 € HT (5 980 € TTC), montant maximum annuel : 20 000 € HT (23 920 € TTC).

- Lot n° 3 : actions de propreté sur des espaces des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements. Montant minimum annuel 25 000 € HT (29 900 € TTC), montant maximum annuel 100 000 € HT (119 600 € TTC) ».

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Administration Générale - Marchés et Travaux ;

**DELIBERE**

1. Est approuvée la consultation pour le lancement d'un marché à procédure adaptée (marché à bon de commande) auprès des opérateurs d'insertion, pour l'entretien d'espaces communautaires ou d'espaces définis, répartis en trois lots :

- Lot n° 1 : actions de propreté sur les traboules du 1<sup>er</sup> arrondissement. Montant minimum annuel : 15 000 € HT (17 940 € TTC), montant maximum annuel : 60 000 € HT (71 760 € TTC) ;

- Lot n° 2 : actions de propreté sur des micro-espaces publics du 9<sup>e</sup> arrondissement. Montant minimum annuel : 5 000 € HT (5 980 € TTC), montant maximum annuel : 20 000 € HT (23 920 € TTC) ;

- Lot n° 3 : actions de propreté sur des espaces des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements. Montant minimum annuel 25 000 € HT (29 900 € TTC), montant maximum annuel 100 000 € HT (119 600 € TTC).

Le projet relatif à l'entretien d'espaces publics cité ci-dessus, par des habitants de la ville de Lyon en insertion sociale et professionnelle, est approuvé.

2. La dépense annuelle d'un montant total minimum de 45 000 € HT (53 820 € TTC) et maximum de 180 000 € HT (215 280 € TTC) est approuvée.

3. La dépense en résultant sera financée sur les crédits inscrits aux budgets des années 2008, 2009, 2010, 2011 et imputée sur l'article 611, fonction 813, programme PROPRE 811, opération PROPGEN, ligne de crédit 2835.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE